



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°3 / 2024 - 2025

Réunion du 8 novembre 2024 en téléconférence

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Jean-Pierre DA PONTE - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Maurice GAY - Michel GOTTÉ - Didier GUILLIER - Marc HAENEL - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assistent : Mme Nathalie RAMONET – Mr Lucas THOUE

Excusé : Mr Claude FLAGET

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 06/12/2024

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 02/12/2024

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES :

Référent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référents Surfaces de jeu:

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **LINGOLSHEIM – STADE JOFFRE LEFEBVRE 1 - NNI 672670101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 02/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 25/01/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Absence d'AOP (Arrêté d'Ouverture au Public) ou d'AAC (Autorisation Administrative de Capacité).

Dans l'attente de la transmission d'un AOP ou d'une AAC, elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 08/05/2025.

➤ **TURCKHEIM – STADE DE LA FECHT 1 - NNI 683380101**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 17/03/2033.

La Commission prend connaissance du courrier de la mairie, en date du 21/10/2024, concernant la mise en conformité de la main courante.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en TRAVAUX (T4 PN) jusqu'au 30/06/2025.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **MUTZIG – STADE ROGER LEISSNER 1 - NNI 673130101**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 09/02/2034.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T3 PN en date du 24/06/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr BAUMANN, membre de la CDTIS, en date du 24/06/2024.

Elle constate les non-conformités suivantes :

- La zone technique doit être tracée en traits discontinus (tirets)
- Vestiaires joueurs de 24 m2 (non-conforme pour le niveau T3)
- Vestiaire arbitre de 9 m2 (non-conforme pour le niveau T3)

Elle propose le classement de l'installation en niveau T4 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **SERMERSHEIM – STADE DU HINTERWALD 1 - NNI 674640101**

Cette installation était en niveau travaux jusqu'au 17/06/2024.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T5 PN en date du 16/06/2023 suite à la réalisation de pose de la clôture.

Pièce fournie :

- ✓ Rapport de visite de Mr BAUMANN, membre de la CDTIS, en date du 30/10/2024.

Elle prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 08/11/2034.

➤ **LANDSER – STADE DU MUHLBACH 1 - NNI 681740101**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 25/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/11/2034.

➤ **ST HIPPOLYTE – STADE JEAN BIRG 1 - NNI 682960101**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 23/10/2024. Un avis préalable favorable a été délivré le 12/01/2024 pour une mise en conformité des vestiaires.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/11/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ BISCHHEIM – COMPLEXE SPORTIF OUEST- NNI 670430301

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 01/09/2031.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 10/09/2024 (date de mise à disposition : 10/09/2024). Un avis préalable favorable a été délivré le 07/06/2024 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite, en date du 10/09/2024
- ✓ AAC en date du 03/10/2024

Elle constate :

- L'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.
- L'emplacement des poteaux de corner sont à l'extérieur du terrain (article 3.9.4 du Règlement des Terrains et Installations Sportives)

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 30/04/2025.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ BISCHHEIM – STADE MARS - NNI 670430201

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 SYN en date du 01/10/2024 (date de mise à disposition : 07/09/2014).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite, en date du 01/10/2024

Elle constate qu'il manque les tests in situ.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN PROV. jusqu'au 30/04/2025.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage**
- 4.4. Installations équipées de vestiaires**

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ STRASBOURG – GYMNASSE DES DROITS DE L'HOMME – NNI 674829915

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 3 en date du 29/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Plans de l'aire de jeu et des vestiaires
- ✓ AOP en date du 14/03/2018

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 3 jusqu'au 08/11/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ **COLMAR - STADE DES CHEMINOTS - NNI 680660601**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 01/01/2030.

La Commission prend connaissance du rapport de délégué du match U17N du 10/11/2024.

Elle désigne Mr. HAENEL pour prendre contact avec le propriétaire et effectuer une visite de l'installation.

9. FAFA

➤ **WITTENHEIM – STADE PIERRE DE COUBERTIN 1 - NNI 683760101**

L'installation est classée en T4 PN jusqu'au 17/01/2030. Un avis préalable favorable a été délivré le 17/01/2020 pour la mise en place d'un arrosage intégré.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr. BAUMANN, président de la CDTIS, en date du 11/10/2024.

Elle confirme le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 17/01/2030.

➤ **WITTENHEIM – STADE PIERRE DE COUBERTIN 2 - NNI 683760102**

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 17/01/2030. Un avis préalable favorable a été délivré le 17/01/2020 pour la mise en place d'un arrosage intégré.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr. BAUMANN, président de la CDTIS, en date du 11/10/2024.

Elle confirme le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 17/01/2030.

➤ **HAUSGAUEN - STADE DU VIGNOBLE FOOT5 PALISSADES - NNI 681245501**

La Commission prend connaissance de la création d'un FOOT5 PALISSADES avec éclairage en LED en date du 17/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Formulaire.
- ✓ Rapport de visite de Monsieur BAUMANN, président de la CDTIS, en date du 17/10/2024

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes : Eclairage horizontal moyen (Eh/moy) : 195 lux - U2h (Facteur d'uniformité Ehin/EhMoy) : 0,70.

Le dossier est conforme pour un FOOT5 PALISSADES.

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ **BERSTETT – STADE BERNARD ZEISSLOFF - NNI 670340101**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 25/10/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 15/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 151 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 08/11/2028.

➤ **HUNSPACH – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672130102**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 13/01/2025.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 08/10/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré le 06/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 174 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 08/11/2028.

➤ **MOTHERN – STADE DU RHIN 3 - NNI 673050103**

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E7 en date du 10/10/2024 (LED).

Etude l'éclairage en date du 12/10/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 105 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 08/11/2028.

10.2. Confirmations de classement

➤ **BLAESHEIM – STADE DE L'EHN - NNI 670490101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 07/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 135 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 08/11/2026.

➤ **DUPPIGHEIM – STADE ARSENE WENGER - NNI 671080101**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 06/10/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 07/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 08/11/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **REICHSTETT – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 673890103**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 14/10/2024 pour un E6 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

- ✓ GR à 46,5
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

➤ **SCHERWILLER – STADE INTERCOMMUNAL – [NNI 674450101](#)**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 12/01/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 12/10/2024 pour un E6 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 190 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,82
- ✓ GR à 44,2
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

➤ **HABSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 – [NNI 681180101](#)**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 18/10/2024 pour un E6 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- ✓ GR à 46,1
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

➤ **INGERSHEIM – STADE DE LA SCHUTZENMATT 1 – [NNI 681550101](#)**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 11/10/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 29/10/2024 pour un E6 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 174 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- ✓ Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6.

➤ **MULHOUSE – STADE OMNISPORTS DE L'ILL 1 – NNI 682240101**

L'éclairage était classé en E5 jusqu'au 15/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 06/06/2024 pour un E4 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 8 m (11 par mât en haut, 12 par mât en bas)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 440 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,82
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,93
- ✓ GR à 44,6
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres

La Commission transmet à la CFTIS pour décision.

➤ **MUNCHHOUSE – STADE DE LA HARDT 2 – NNI 682250102**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préable en date du 21/10/2024 pour un E7 (LED) et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 2 mâts / hauteur moyenne des feux à 18,5 m (4 pour le 1^{er} mât et 5 pour le 2^{ème} mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 70 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,027
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,078
- ✓ Aire de jeu de 100 x 65 mètres

L'éclairage horizontal moyen (EhMoy) est inférieur à 75 Lux et l'U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) est inférieur à 0,4.

Le projet n'est pas conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable défavorable au projet.

DISTRICT DES ARDENNES (08)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BRIENNE LE CHATEAU – STADE MUNICIPAL - [NNI 100640101](#)**

Cette installation était classée T4 PN jusqu'au 31/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 15/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 15/10/2024 et photos de la mise en conformité des zones de sécurité.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La zone technique doit être tracée en traits tirets (pointillés)
- La largeur du terrain était de 65m avant la mise en conformité des zones de sécurité. La largeur actuelle étant donc inférieure à 65m, il doit être classé T5.

Par conséquent, elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 08/11/2034.

➤ **SAINTE SAVINE – STADE DE LA NOUE LUTEL 2 - [NNI 103620102](#)**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 12/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 02/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 02/04/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 02/04/2034.

➤ **SAINT MESMIN – PARC DES SPORTS HUBERT CLERCY 2 - [NNI 103530102](#)**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 12/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 08/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr WITTIG, membre de la CDTIS, en date du 08/04/2024

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 02/04/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.5. Classements initiaux
- 4.6. Confirmations de niveau de classement
- 4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

➤ **LA CHAPELLE ST LUC – COMPLEXE SPORTIF LUCIEN PINET 2- NNI 100810202**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 15/05/2033.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 23/10/2024 concernant la levée des non-conformités.

Elle confirme le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 15/05/2033.

➤ **MAILLY LE CAMP – STADE MUNICIPAL - NNI 102160101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12/01/2034.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr GUILLIER, membre de la CRTIS, en date du 14/10/2024 concernant la levée des non-conformités.

Elle confirme le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 12/01/2034.

➤ **SAVIERES – STADE MUNICIPAL - NNI 103680101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 15/09/2033.

La Commission prend connaissance du courrier, en date du 14/10/2024, proposant d'installer une haie dense pour clôturer l'installation afin de la classer en niveau T5.

Elle constate que l'aire de jeu mesure 101 x 60m (non-conforme pour un changement de niveau, 105 x 68m requis).

Elle rappelle que :

- Si une haie végétale est admise, le classement T5 ne pourra intervenir que sur constat d'un développement suffisant des végétaux
- La réalisation d'une enceinte clôturée pour un niveau T5 requiert la fourniture d'un AOP (Arrêté d'Ouverture au Public).

La commission donne un avis défavorable en l'état actuel du projet.

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1. Classements fédéraux initiaux
- 9.2. Confirmations de classement
- 10.3 Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT HAUTE-MARNE (52)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ JONCHERY – STADE MICHEL BLANCHOT - NNI 522510101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/06/2033.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 01/10/2024 concernant la levée des non-conformités.

Elle confirme le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2033.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ SAINT DIZIER – STADE CHARLES JACQUIN 2 - NNI 524480102

L'éclairage n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E4 en date du 19/09/2024. Etude d'éclairage en date du 09/07/2020 et rapport d'essai en date du 09/06/2022 (LED).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 364 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas à l'étude préalable pour un niveau E4 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,69 au lieu de $\geq 0,7$ et que l'EhMoy est de 364 au lieu de 400).

Par conséquent, elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 08/11/2028.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

- **CHALONS EN CHAMPAGNE – GYMNASE MONT ST MICHEL – [NNI 511089905](#)**
- **BETHENY – STADE LOUIS BLEROT N°03 – [NNI 510550103](#)**
- **BETHENY – STADE LOUIS BLEROT N°04 – [NNI 510550104](#)**
- **BETHENY – STADE LOUIS BLEROT N°05 – [NNI 510550105](#)**
- **BETHENY – STADE LOUIS BLEROT N°07 – [NNI 510550107](#)**

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- **CHALONS EN CHAMPAGNE – GYMNASE DU VERBEAU – [NNI 511089901](#)**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 23/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/11/2034.

- **CHALONS EN CHAMPAGNE – GYMNASE VALLEE ST PIERRE – [NNI 511089903](#)**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 23/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle constate une distance de sécurité latérale de 0,80m sans protection.

En conséquence, elle ne peut pas prononcer de classement pour cette installation.

- **CHALONS EN CHAMPAGNE – GYMNASE DANIEL CABOT – [NNI 511089906](#)**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 23/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle constate une distance de sécurité latérale de 0,93m sans protection.

En conséquence, elle ne peut pas prononcer de classement pour cette installation.

- **CHALONS EN CHAMPAGNE – GYMNASE BRANLY – [NNI 511089907](#)**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 23/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ AAC en date du 06/12/2023
- ✓ PV CDS en date du 02/11/2023

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/11/2034.

➤ **CHALONS EN CHAMPAGNE – GYMNASE JEAN-FRANCOIS KIEZER – NNI 511089908**

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 23/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/11/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

➤ **CHALONS EN CHAMPAGNE – STADE FRERES LAUVAUX 1 - NNI 511080201**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/11/2016.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 06/11/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 08/11/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **GUEUX – STADE MUNICIPAL N°2 – JUST FONTAINE - NNI 512820202**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 15/09/2027.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 28/10/2024 (LED).

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 08/11/2028.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **CHAMPEY SUR MOSELLE – STADE ROBERT BELLO – NNI 541140101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 10/07/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 10/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr CARLINET, membre de la CDTIS, en date du 10/10/2024.

Elle constate la non-conformité suivante :

- **Zones de sécurité ne respectant pas la distance minimum de 2,50m. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour lever cette non-conformité majeure.**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Les filets doivent être soutenus par des tendeurs fixés sur deux ou trois perches de couleur sombre (Art. Règlement : 3.9.3)**
- **Bancs de touche joueurs non conformes et détériorés (les bancs ne sont pas obligatoires pour le niveau T6.**
- **Les vestiaires sont séparés de l'aire de jeu par une voie de circulation. Cette situation ne permet pas d'envisager un autre classement que T7.**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, elle suspend le classement de cette installation.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **LUCEY – STADE MUNICIPAL - NNI 543270101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 01/07/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 31/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 31/10/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées. Retirer les écrous des poteaux.**
- **La protection de l'aire de jeu à l'arrière des bancs de touche doit être conçue pour empêcher les contacts avec le public en passant derrière ceux-ci. Une distance de 1m minimum est conseillée.**
- **La zone technique doit être tracée.**

Par conséquent, elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 30/05/2025.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **DOMMARTIN LES TOUL – STADE ROBERT BARBAT 2 - NNI 541670202**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 06/06/2023.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 23/07/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 23/07/2024.
- ✓ Plans des vestiaires.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

- Des blocs-douches communs à 2 vestiaires (non-conforme à l'Art. 4.2 du règlement des terrains et installations sportives).

Compte-tenu des salles de douches communes à deux vestiaires, elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 08/11/2034.

➤ **MALLELOY – STADE MUNICIPAL - NNI 543380101**

Cette installation est retirée du classement.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 16/01/2024, suite au mail et photos du club, en date du 05/11/2024, concernant la levée des non-conformités majeures et mineures.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 16/01/2034, sous réserve de mettre en place des lavabos dans les vestiaires avant le 28/02/2025.

➤ **THIAUCOURT REGNIEVILLE – STADE MUNICIPAL - NNI 545180101**

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 11/05/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 22/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 22/10/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Recouvrir avec un revêtement souple la plaque qui sert à protéger le système d'arrosage.

Elle relève :

- Une aire de jeu de 100 x 60m (non conforme pour un changement de niveau en T5)
- Des vestiaires joueurs de 15 m2 (non conforme pour un changement de niveau en T5)

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 08/11/2034.

➤ **MAILLY SUR SEILLE – STADE MUNICIPAL - NNI 543330101**

Cette installation est retirée du classement.

La Commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 04/06/2024, suite aux photos transmis par le club, en date du 12/11/2024, concernant la levée des non-conformités majeures.

Par conséquent, elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 04/06/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **NEUVES MAISONS – PARC DES SPORTS ANDRE COURRIER 2 - NNI 543970102**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 04/09/2031.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 07/11/2024 (date de mise à disposition : 17/10/2024). Un avis préalable favorable a été délivré le 05/04/2024 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 07/11/2024.

Elle constate :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- L'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN PROV. jusqu'au 31/03/2025, dans l'attente de la levée de ces 2 non-conformités.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **BLENOD LES PONT A MOUSSON – STADE DES FONDERIES 3 – NNI 540790103**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 19/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 07/11/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

- ✓ Rapport de visite de Mr CARLINET, membre de la CDTIS, en date du 07/11/2024.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zones de sécurité ne respectant pas la distance minimum de 2,50m. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour lever cette non-conformité majeure.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche.

Dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure, elle suspend le classement de cette installation.

Compte-tenu de la présence d'une voie de circulation entre l'aire de jeu et les vestiaires le classement futur sera T7.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

➤ LUNEVILLE – GYMNASSE BOULLOCHE – [NNI 543299903](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 21/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 21/10/2024
- ✓ Plans de l'aire de jeu
- ✓ PV CDS en date du 08/12/2016

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/11/2034.

➤ LUNEVILLE – SALLE LEO LAGRANGE – [NNI 543299904](#)

Cette installation n'était pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en Futsal 4 en date du 21/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CRTIS, en date du 21/10/2024
- ✓ Plans de l'aire de jeu

Elle prononce le classement de l'installation en Futsal 4 jusqu'au 08/11/2034.

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ DIEULOUARD – STADE MARCEL CRUSEM 1 – [NNI 541570101](#)

L'installation est classée en T4 PN jusqu'au 08/03/2034.

Reçu AOP, en date du 18/10/2024.

Remerciements.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ JOEUF – COMPLEXE SPORTIF PLATINI 2 - [NNI 542800102](#)

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 08/12/2020.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 12/11/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré le 07/07/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,37

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,58

Elle constate que le U1h (rapport EhMin/EhMaxi) ne correspond pas à un E6 (0,4 minimum).

Par conséquent, elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 08/11/2028.

➤ NEUVES MAISONS – PARC DES SPORTS ANDRE COURRIER 2 - [NNI 543970102](#)

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 03/02/2025.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 07/11/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré le 05/04/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 153 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,49

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 08/11/2028.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

➤ TOMBLAINE – STADE MARCEL PICOT 1 - [NNI 545260101](#)

L'éclairage est classé en E3 jusqu'au 23/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E2 en date du 05/11/2024.

Elle propose le classement de l'éclairage de cette installation en E2 et transmet à la CFTIS pour décision.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ BAR LE DUC – STADE JEAN BERNARD 1 - NNI 550290101

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 17/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T3 PN en date du 04/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GENDRON, président de la CRTIS, en date du 04/10/2024
- ✓ Plan des vestiaires
- ✓ Plan de l'emplacement des buses de l'arrosage automatique

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m) et demande que l'extrémité de la piste de lancer de javelot soit protégée par un revêtement souple avant la prochaine rencontre officielle.

Elle constate la non-conformité mineure suivante : absence de miroir dans plusieurs vestiaires.

Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est maintenue pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T3 de 20 à 35 mm. La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal. La réalisation d'essais sans attendre ce terme quinquennal permettra de diagnostiquer utilement les exigences non satisfaites et d'établir un plan de maintenance pour les corriger

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

➤ NIXEVILLE BLERCOURT – STADE MUNICIPAL - NNI 553850101

Cette installation est retirée du classement.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 26/04/2024, suite au rapport de visite avec photos de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 14/11/2024, concernant la levée des non-conformité majeures.

Par conséquent, elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 24/04/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

➤ LONGEVILLE EN BARROIS – STADE MUNICIPAL - NNI 553020101

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 16/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 23/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 207 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 08/11/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **BLIESBRUCK – STADE DE LA BLIES 1 - NNI 570910101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 06/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 22/10/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS, en date du 29/10/2024

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 08/11/2034.

➤ **BLIESBRUCK – STADE DE LA BLIES 2 - NNI 570910102**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 06/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN en date du 22/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 08/11/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ **MARANGE SILVANGE – STADE ROGER BERTHEL 2 – NNI 574430102**

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 15/10/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 30/09/2024. Un avis préalable favorable a été délivré le 12/01/2024 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 30/09/2024.

Elle constate :

- L'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN PROV. jusqu'au 31/03/2025.

➤ **ST AVOLD – STADE DU CENTRE 2 – NNI 576060102**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 24/09/2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 18/09/2024 (date de mise à disposition : 03/09/2024). Un avis préalable favorable a été délivré le 05/04/2024 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr PETTE, président de la CDTIS, en date du 18/09/2024.
- ✓ Tests in situ en date du 01/10/2024.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN jusqu'au 03/09/2034.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ SARREGUEMINES – STADE DE HAGWALD – NNI 576310401

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 08/11/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 SYN en date du 02/10/2024 (date de mise à disposition : 08/11/2017).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr GOTTE, membre de la CRTIS en date du 02/10/2024

Elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN jusqu'au 08/11/2027.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ AMNEVILLE LES THERMES – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 570190102

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 18/03/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 14/10/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré le 06/09/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 269 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,66

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 08/11/2028.

➤ MARANGE SILVANGE – STADE ROGER BERTHEL 2 – NNI 574430102

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 15/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 30/09/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré le 12/01/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 227 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 08/11/2028.

➤ **PLAPPEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 575450101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/10/2023.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E6 en date du 23/09/2024 (LED).
Etude d'éclairage en date du 07/12/2023.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 168 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 01/11/2028.

➤ **ROMBAS – STADE DU LYCEE - NNI 575910201**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 16/09/2021.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 30/09/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré le 15/09/2023.

Le relevé de ce jour laisse apparaître des faiblesses sur l'installation.

Le coefficient d'uniformité (0,26<0,6) et le rapport Min/Max (0,11<0,5) sont insuffisants, même si l'éclairage moyen à obtenir est conforme à la réglementation E5 (314 > 250).

La commission suspend le classement de l'éclairage.

Seules les installations d'éclairage, conformes au Règlement des Terrains, peuvent être utilisées en compétitions officielles.

10.2. Confirmations de classement

➤ **AMNEVILLE LES THERMES – STADE ANDRE VALENTIN - NNI 570190101**

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 24/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E5 en date du 14/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 252 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,55
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E5 jusqu'au 08/11/2026.

➤ **ST JULIEN LES METZ – STADE DE GRIMONT N°2 - NNI 576160102**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 12/11/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 07/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 116 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,35
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,55

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 08/11/2026.

➤ **TREMERY – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 576770102**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 06/12/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 14/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 134 Lux
U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60
U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 08/11/2026.

➤ **TREMERY – STADE MUNICIPAL 3 - NNI 576770103**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 06/12/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 14/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 136 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

Elle prononce la confirmation de classement de l'éclairage de cette installation en E6 jusqu'au 08/11/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **PETITE ROSSELLE – STADE CITE WENDEL 1 - NNI 575370101**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 15/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 21/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 125 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,26

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,52

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 08/11/2026.

➤ **STIRING WENDEL – STADE DE LA VIEILLE USINE 2 - NNI 576600102**

L'éclairage est classé en E6 jusqu'au 15/11/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 21/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 145 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,28

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,51

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 08/11/2026.

➤ **ST JULIEN LES METZ – STADE DE GRIMONT N°1 - NNI 576160101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/11/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 07/10/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 118 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,23

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,40

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 08/11/2026.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ CHENIMENIL – STADE GEORGES BOUCHE N°2 - [NNI 881010102](#)

Cette installation est classée T7 SYN jusqu'au 04/02/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement initial en T7 SYN en date du 04/07/2024 (date de mise à disposition : 04/07/2024). Un avis préalable favorable a été délivré le 07/07/2024 pour la création d'un terrain en gazon synthétique.

Pièce fournie :

- Tests in situ en date du 03/10/2024

Elle confirme le classement de l'installation en T7 SYN jusqu'au 04/07/2034.

➤ ELOYES – STADE SPILLER - [NNI 881580102](#)

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 11/03/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 07/11/2024 (date de mise à disposition : 07/11/2024). Un avis préalable favorable a été délivré le 08/03/2024 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS en date du 07/11/2024

Elle constate :

- L'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN PROV. jusqu'au 31/05/2025.

➤ ST DIE DES VOSGES – STADE EDMOND ET JEAN WOEHRLÉ - [NNI 884130102](#)

Cette installation était classée T5 SYN jusqu'au 12/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T5 SYN en date du 04/11/2024 (date de mise à disposition : 08/11/2024). Un avis préalable favorable a été délivré le 09/02/2024 pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS en date du 04/11/2024

Elle constate :

- L'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T5 SYN PROV. jusqu'au 31/05/2025.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

➤ POUXEUX – STADE ROGER MICLOT – NNI 883580101

L'installation est classée en T5 SYN jusqu'au 19/10/2033.

Reçu tests in situ, en date du 21/02/2024.

Remerciements.

➤ RUPT SUR MOSELLE – STADE DU PONT DE LETTRE - NNI 884080101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

La Commission prend connaissance du mail et photos de la mairie, en date du 05/11/2024, concernant la levée des non-conformités.

Elle confirme le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 03/11/2033.

➤ THAON LES VOSGES – STADE ARMAND LEDERLIN – NNI 884650201

L'installation est classée en T2 SYN jusqu'au 01/02/2025.

Reçu tests in situ, en date du 30/09 et 03/10/2024.

Elle transmet à la CFTIS pour décision.

Changement de nom :

➤ ELOYES – STADE VICTOR TENTHOREY 2 - NNI 881580102

L'installation devient le STADE SPILLER.

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

Président de la CRTIS

Michel GENDRON